



Bienvenue.



## Table des matières

Surclassez-vous et faites de même avec vos souvenirs	2
Pour commencer	3
Aperçu de votre carte	4
Passez au niveau supérieur	6
Options supplémentaires	9
Des services courants adaptés à vos besoins	10
Règlement des plaintes	14
Modalités	17

# Surclassez-vous et faites de même avec vos souvenirs

## Nous vous remercions d'avoir choisi la carte MasterCard BMO World Elite.

À partir d'aujourd'hui, vous n'avez plus à imaginer la destination de vos rêves – vous pouvez vous y rendre! En plus de vous offrir des points qui n'expirent jamais<sup>1</sup>, votre carte comprend la liste la plus exhaustive de caractéristiques et d'avantages conçus pour vous aider à créer des souvenirs inoubliables, peu importe votre destination.

## Pour commencer

### 1. Activez votre ou vos cartes sans tarder.

Veillez suivre les instructions inscrites sur l'autocollant se trouvant sur votre ou vos cartes.

### 2. Inscrivez-vous à [bmorecompenses.com](http://bmorecompenses.com) en utilisant votre numéro d'adhérent du programme de récompense BMO.

Explorez toutes les récompenses qui s'offrent à vous et consultez le solde de vos points (pour le titulaire principal seulement).

### 3. Rendez-vous sur le site des Services bancaires en ligne à [bmo.com](http://bmo.com).

Consultez en tout temps les renseignements concernant votre compte de carte de crédit.



### Programme de récompenses BMO

Vos points de récompense BMO n'expirent pas tant que votre compte MasterCard BMO World Elite reste ouvert<sup>1</sup>.

# Aperçu de votre carte

Au lieu de laisser votre imagination prendre son envol, envolez-vous vers la destination de votre choix et célébrez! C'est ce qui vous attend grâce à notre programme de récompenses, qui mise davantage sur les récompenses et beaucoup moins sur les restrictions : par exemple, échangez des points et obtenez n'importe quel siège de n'importe quelle compagnie aérienne\*, à n'importe quel moment – de plus, les points de récompense BMO couvrent tous les frais de vol, y compris les taxes et les dépenses connexes<sup>4</sup>.

\* Certaines conditions peuvent s'appliquer.

## Potentiel d'accumulation

- Obtenez 2 points de récompense BMO pour chaque dollar d'achats réglés<sup>2</sup> avec votre carte MasterCard BMO World Elite.
- Obtenez le double des points de récompense BMO – 4 points pour chaque dollar d'achats réglés dans les centres de location de National Location d'autos<sup>MD††</sup> et d'Alamo Rent A Car<sup>MD††</sup> participants<sup>3</sup>.

## Programme de récompense BMO

Le site [bmorecompenses.com](http://bmorecompenses.com) est le début de vos voyages. Vos options d'échange sont pratiquement illimitées. Après votre inscription, vous pourrez réserver vos prochaines vacances, parcourir notre catalogue, faire l'achat de produits et de cartes-cadeaux, vivre de nouvelles expériences et plus encore<sup>4</sup>.



### Voyagez

Vous avez un accès exclusif à des voyages de rêve : billets d'avion, hôtels, croisières, forfaits vacances – sans restrictions. Utilisez vos points de récompense BMO pour tous les frais liés au vol, y compris les taxes, lors de la réservation dans le cadre du programme de récompense BMO. Vous pouvez également réserver n'importe quel siège de n'importe quelle compagnie aérienne\*, à n'importe quel moment.



### Magasinez

Échangez des points de récompense BMO contre une sélection de produits, de cartes-cadeaux, d'expériences et plus encore.



### Vivez des expériences

À vous les expériences uniques, les excursions de qualité et les événements exclusifs. Tout y est, de la fin de semaine dans un spa luxueux à l'expérience gastronomique et vinicole.



### Investissez

Investissez dans l'avenir en échangeant vos points de récompense BMO pour acquérir un placement de BMO ou effectuer un don de bienfaisance.

\* Certaines conditions peuvent s'appliquer.



Pour en savoir plus sur l'échange des points de récompense BMO contre des voyages et d'autres récompenses, consultez [bmorecompenses.com](http://bmorecompenses.com).

# Passez au niveau supérieur

Votre carte MasterCard BMO World Elite est offerte avec des avantages supplémentaires qui sont conçus pour vous aider à créer des souvenirs inoubliables, à la maison et partout ailleurs.

## Adhésion gratuite à Priority Pass

Vous devenez automatiquement membre du programme d'accès aux salons d'aéroport Priority Pass<sup>MCF</sup>. Vous recevrez votre carte de membre Priority Pass de six (6) à huit (8) semaines après l'activation de votre carte MasterCard BMO World Elite. L'adhésion annuelle comprend quatre (4) accès gratuits à des salons d'aéroport VIP (une valeur de plus de 200 \$ US). Vous pouvez utiliser ces accès pour vous-même ou pour couvrir les frais qui s'appliquent à un compagnon de voyage. Pour tout accès supplémentaire utilisé durant la période d'adhésion annuelle, un montant de 27 \$ US par personne par visite sera porté à votre compte MasterCard BMO World Elite<sup>5</sup>.

## Protection médicale en voyage

Vous bénéficiez d'une assurance qui vous protège pour un nombre illimité de voyages de 21 jours ou moins que vous faites durant l'année (rembourse les frais médicaux admissibles jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars)<sup>6</sup>.

*Pour en savoir plus, veuillez consulter le certificat d'assurance de l'Assurance voyage Suprême de BMO World Elite que vous trouverez dans votre Guide d'information BMO World Elite.*

## Services de conciergerie

Besoin d'une réservation pour le théâtre? Ou pour le restaurant? Notre personnel chevronné vous répond à toute heure du jour ou de la nuit. Pour en savoir plus, composez le 1-800-741-6758.

## Économies sur les locations de véhicule

Obtenez jusqu'à 25 % de rabais sur le tarif de location dans les centres de location de National Location d'autos et d'Alamo Rent A Car participants<sup>7</sup>.

## Cartes supplémentaires

Ajoutez un ou des titulaires additionnels à votre compte et obtenez encore plus de points de récompense BMO.



Pour plus de précisions sur les caractéristiques de la carte, visitez le site [bmo.com/cartesdecredit](https://www.bmo.com/cartesdecredit) ou communiquez avec nous au **1-866-991-4769**.



# Options supplémentaires<sup>8</sup>

## **Assurance solde optionnelle de la carte de crédit BMO**

Cette assurance couvre le solde de votre carte de crédit de BMO. Elle vous protège donc, votre famille et vous, en cas de perte de revenus imprévue. La prime de la protection solde optionnelle de la carte de crédit BMO est de 0,94 \$ par tranche de 100 \$ du solde quotidien moyen total (plus les taxes provinciales applicables)<sup>9</sup>.

## **Protection voyage et assurance maladie en voyage prolongées optionnelles**

Vous partez pour un long séjour à l'étranger? Songez à prolonger la couverture de 21 jours comprise avec votre carte jusqu'à 31 jours moyennant des frais supplémentaires<sup>10</sup>.

Si vous avez au moins 65 ans, renseignez-vous sur l'Assurance maladie en voyages 31 jours de la carte MasterCard BMO World Elite<sup>10</sup>.

 Ajoutez n'importe quelle des options ci-dessus en composant le 1-866-991-4769.

# Des services courants adaptés à vos besoins

Votre carte MasterCard BMO World Elite est plus qu'un simple morceau de plastique. Elle comprend une gamme complète de technologies de sécurité et de paiement avancées, de services de soutien pour votre compte et des protections supplémentaires. Ces caractéristiques, conçues pour être pratiques dans la vie de tous les jours, font de votre nouvelle carte la meilleure option de paiement.

## Sécurité et protection

### Soutien à l'échelle internationale

En cas d'urgence, vous pouvez appeler les Services d'assistance MasterCard, jour et nuit, de presque partout dans le monde :

- **1-800-247-4623** (au Canada et aux États-Unis)
- **314-275-6690** (à l'extérieur de l'Amérique du Nord, à frais virés)

### MasterCard SecureCode<sup>MD\*</sup>

Grâce au service MasterCard SecureCode, vous bénéficiez d'une tranquillité d'esprit accrue lorsque vous réglez vos achats par Internet avec votre carte de crédit de BMO. Demandez votre code personnel SecureCode de MasterCard dès aujourd'hui à [bmo.com/securecode](http://bmo.com/securecode).

### Assurance prolongation de garantie

Évitez de payer une assurance prolongation de garantie optionnelle sur votre prochain achat en utilisant votre carte de crédit de BMO. Cette assurance prolonge la période de garantie originale du fabricant, jusqu'à concurrence d'une année supplémentaire<sup>11</sup>.

### Assurance achats

Obtenez une protection additionnelle. Les articles achetés avec votre carte sont automatiquement assurés contre le vol et les dommages pour une période de 90 jours à compter de la date d'achat<sup>11</sup>.

*Pour tout savoir sur l'assurance prolongation de garantie et l'assurance achats, y compris les exclusions et les restrictions, reportez-vous au Guide d'information que vous avez reçu avec votre carte.*

### Assistance en cas de vol d'identité

Si vous êtes victime d'une usurpation d'identité, communiquez avec le service MonIdentité<sup>MD\*</sup> en composant le numéro sans frais **1-866-323-7187**. Le service est accessible en tout temps. Des spécialistes vous aideront à trouver le moyen le plus rapide et le plus efficace de corriger les renseignements financiers qui vous concernent et de rétablir votre bonne réputation.

## Service à valeur ajoutée

### Fonction de paiement sans contact de MasterCard

Votre carte MasterCard BMO vous permet de régler des achats chez les commerçants dotés d'un terminal de paiement sans contact, sans avoir à y glisser votre carte. C'est simple : vous tapez votre carte munie de la fonction sans contact sur le terminal, et voilà, vous partez. Pour plus de commodité, demandez l'étiquette de paiement mobile sans contact qui doit être apposée au dos de votre téléphone cellulaire. C'est simple comme tout : « Tapez et Partez<sup>MD</sup> ». De plus, si vous accumulez des récompenses avec votre carte de crédit, vous en accumulerez aussi avec votre étiquette de paiement mobile sans contact. Pour en savoir plus, rendez-vous à [mastercard.ca/tapezetpartez](http://mastercard.ca/tapezetpartez).

### Relevés en ligne et alertes de relevé en ligne

Consultez en toute sécurité et en tout temps les relevés en ligne de votre compte de carte de crédit à partir des Services bancaires en ligne de BMO. Inscrivez-vous pour recevoir des alertes par courriel ou par texto lorsque vos relevés en ligne sont disponibles; les alertes de relevé en ligne vous aideront à planifier vos paiements de carte de crédit.

### Modes de paiement pratiques

Utilisez les options suivantes pour effectuer des paiements sur votre carte MasterCard BMO World Elite :

- **Directement de votre compte bancaire BMO :**
  - Guichet automatique de BMO
  - Services bancaires en ligne ou mobiles de BMO : allez au [bmo.com](http://bmo.com) pour vous inscrire.
  - Services bancaires par téléphone de BMO : composez le **1-800-363-9992** pour vous inscrire.
- **Poste**
- **Paiements préautorisés :** Établissez un prélèvement automatique mensuel sur votre compte de BMO ou de n'importe quelle autre institution financière au Canada. Pour en savoir plus, composez le **1-866-991-4769**.
- **En personne :** Rendez-vous à n'importe quelle succursale de BMO Banque de Montréal.

### Protection Responsabilité zéro<sup>12</sup> pour les cartes perdues ou volées

La carte de crédit de BMO vous procure la tranquillité d'esprit puisqu'on ne vous tiendra pas responsable des achats non autorisés, qu'ils soient effectués en magasin, par téléphone ou par Internet. Dans le cadre de la protection Responsabilité zéro, si votre carte est utilisée sans votre autorisation, vous êtes déchargé de toute responsabilité, à condition de remplir les critères suivants :

- vous n'avez pas contribué à l'utilisation non autorisée de votre carte;
- vous avez pris des précautions raisonnables pour protéger votre carte et votre NIP;
- vous nous avez informés par téléphone dans les 24 heures suivant le moment où vous vous êtes rendu compte que votre carte ou vos chèques avaient été volés, étaient perdus ou avaient été utilisés de manière abusive ou avez su ou soupçonné que quelqu'un d'autre connaissait votre NIP.

Si vous ne respectez pas tous ces critères, vous serez tenu responsable de tous les frais liés à l'utilisation non autorisée de votre carte, de vos chèques ou de votre compte.

### Protection de votre carte, de votre NIP et de vos chèques

Veillez prendre les précautions nécessaires pour éviter que votre carte, votre NIP et vos chèques de carte de crédit ne soient perdus, volés ou utilisés de manière abusive. Pour protéger votre NIP :

- Ne dévoilez votre NIP à personne.
- Gardez votre NIP dans un endroit séparé de votre carte.
- Vous ne devez pas sélectionner un NIP qui s'inspire de votre nom, de votre date de naissance, de vos numéros de téléphone, de votre adresse ou de votre numéro d'assurance sociale.

Lorsque vous entrez votre NIP au clavier d'un guichet automatique, d'un terminal de point de vente, d'un téléphone ou d'un ordinateur dans un endroit public, veuillez prendre des précautions raisonnables, en vous assurant par exemple que personne ne vous regarde et en cachant le clavier avec votre corps ou votre main, pour empêcher que quelqu'un voie votre NIP.

Nous vous recommandons de vous méfier de tout site Web, tout service en ligne, tout appelant ou toute autre partie qui affirme représenter la Banque de Montréal (ou une de ses filiales) et vous demande de divulguer ces renseignements ou qui prétend réunir, résumer, regrouper ou consolider vos données financières ou autres renseignements actuellement accessibles en ligne.

Vous devez nous informer par téléphone dans les 24 heures suivant le moment où vous vous êtes rendu compte que votre carte ou vos chèques avaient été volés, étaient perdus ou avaient été utilisés de manière abusive ou avez su ou soupçonné que quelqu'un d'autre connaissait votre NIP.

# Règlement des plaintes

Nous espérons que vous n'aurez jamais de plainte à formuler quant à votre carte de crédit de BMO ou à ses éléments, mais, le cas échéant, nous vous suggérons de communiquer avec nous pour qu'ensemble nous trouvions une solution.

Voici les quatre étapes à suivre pour la résolution de plaintes :

## 1. Communiquez avec nous

Parlez à un représentant **de la succursale ou du bureau** d'où émane votre plainte, ou de la succursale ou du bureau avec lequel vous traitez en temps normal. Si vous n'obtenez pas satisfaction, faites appel au directeur ou au superviseur. Vous pouvez aussi communiquer avec :

### Carte de crédit de BMO

Téléphone : **1-866-991-4769**

ATS : **1-866-859-2089** Site Web : **bmo.com/cartesdecREDIT**

## 2. Adressez-vous à un cadre supérieur

Si votre plainte n'est pas résolue après l'étape 1, vous pouvez soumettre la question au cadre supérieur de l'entité d'exploitation dont les coordonnées figurent plus bas :

### Carte de crédit de BMO

Bureau du chef

### Centre contact clientèle Amérique du Nord

C.P. 3400, COP Streetsville, Mississauga (Ontario) L5M 0S9

Téléphone : **1-800-372-5111** Télécopieur : **1-866-868-1827**

## 3. Adressez-vous à l'ombudsman de BMO

Si votre plainte n'est toujours pas résolue après que vous avez franchi les étapes 1 et 2, vous pouvez soumettre le cas à l'ombudsman de BMO. Le mandat de l'ombudsman de BMO consiste à examiner en toute impartialité les plaintes non résolues en matière de services financiers qui sont formulées par les clients des groupes d'exploitation au Canada. Fondé sur l'équité, l'intégrité et le respect, le processus tient compte des intérêts de toutes les parties, de tout document pertinent, de la réglementation et des lois applicables, des politiques et pratiques de l'industrie, ainsi que de la situation dans son ensemble. Au terme de son examen, l'ombudsman de BMO peut faciliter un règlement entre les parties ou recommander une solution.

L'ombudsman de BMO ne fait pas enquête sur les plaintes qui sont liées aux éléments suivants : les politiques d'octroi de crédit ou les décisions liées à la gestion du risque; la décision de fermer un compte; les décisions d'affaires visant à changer un produit ou un service offert; les taux d'intérêt, les frais de service ou les honoraires qui visent tous les clients; une opération ou un problème lié à un produit ou à un service pour lesquels BMO n'a plus d'archives; les questions qui ont été ou qui sont examinées par les tribunaux ou par un autre organisme indépendant de résolution de plaintes.

### Ombudsman de BMO Groupe financier

1 First Canadian Place, C.P. 150, Toronto (Ontario) M5X 1H3

Téléphone : **1-800-371-2541** Courriel : **bmo.ombudsman@bmo.com**

Télécopieur : **1-800-766-8029** Site Web : **bmo.com**

### Transmettez la question au Bureau de la protection des renseignements personnels de BMO Groupe financier

Si la plainte porte sur la confidentialité de renseignements personnels qui vous concernent et qu'elle n'est pas résolue après les étapes 1 et 2, vous pouvez écrire au Bureau de la protection des renseignements personnels :

Courriel : **privacy.matters@bmo.com**

Objet : À l'attention du chef de la confidentialité

### BMO Groupe financier, Bureau du chef de la confidentialité

1 First Canadian Place, C.P. 150, Toronto (Ontario) M5X 1A1

Si vous n'obtenez toujours pas satisfaction, vous pouvez communiquer avec l'organisme suivant :

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

Téléphone : **1-800-282-1376** Site Web : **privcom.gc.ca**

## 4. Communiquez avec l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)

Si votre plainte a trait à l'une des entités suivantes :

- BMO Banque de Montréal
- BMO Investissements Inc.
- BMO Ligne d'action Inc.
- BMO Nesbitt Burns Inc.

Vous avez aussi la possibilité de porter votre plainte devant l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI). L'OSBI est un service indépendant de résolution de plaintes avec les services bancaires et d'investissement. Vous avez le droit de porter votre cas devant l'OSBI, qui entreprendra une étude impartiale, officielle et confidentielle. L'OSBI n'est pas un organisme de réglementation, ni n'a pour mission de défendre les consommateurs ou l'industrie. Les services qu'il offre sont gratuits pour les consommateurs.

### Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)

401 Bay Street, Bureau 1505, C.P. 5, Toronto (Ontario) M5H 2Y4

Téléphone : **1-888-451-4519** Courriel : **ombudsman@obsi.ca**

Télécopieur : **1-888-422-2865** Site Web : **obsi.ca**

## Engagements volontaires et codes de conduite

BMO Groupe financier s'est engagé à respecter les engagements volontaires et codes de conduite suivants qui visent à protéger les consommateurs; il a d'ailleurs participé à leur élaboration.

- Code de pratique canadien des services de carte de débit
- Paiements en ligne
- Lignes directrices applicables au transfert d'un régime enregistré
- Code de conduite de l'Association des banquiers canadiens pour les activités d'assurance autorisées
- Principes régissant la protection des consommateurs dans le commerce électronique : le cadre canadien
- Modèle de code de conduite sur les relations des banques avec les petites et moyennes entreprises
- Engagement de l'ABC en matière de lisibilité des documents hypothécaires
- Comptes bancaires à frais modiques et sans frais
- MasterCard – Responsabilité zéro
- Engagement relatif au droit d'annulation de l'achat des billets à capital protégé
- Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit
- Engagement relatif à la modification ou au remplacement de produits ou de services existants
- Code de conduite pour les institutions financières sous réglementation fédérale – Information sur le remboursement anticipé des hypothèques
- Engagement à fournir de l'information sur la garantie hypothécaire
- Engagement relatif aux procurations et aux comptes de dépôt conjoints

Site Web : [bmo.com](http://bmo.com)

Téléphone : **1-877-225-5266**, choisir la langue, puis sélectionner l'option 3.

## Autres possibilités

### Organisme de réglementation

Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)

L'ACFC supervise les institutions financières sous réglementation fédérale et veille à ce qu'elles appliquent la législation fédérale en matière de protection des consommateurs et respectent les engagements volontaires et les codes de conduite. Ainsi, les institutions financières doivent informer les consommateurs de leurs pratiques liées au règlement des plaintes, de leurs frais, de leurs taux d'intérêt et de la fermeture de leurs succursales.

Si vous avez une plainte à formuler en vertu d'une loi sur la protection des consommateurs, d'un engagement volontaire ou d'un code de conduite, vous pouvez communiquer avec l'ACFC :

Agence de la consommation en matière financière du Canada  
427, av. Laurier Ouest, 6<sup>e</sup> étage, Ottawa (Ontario) K1R 1B9

Téléphone (en français) : **1-866-461-ACFC (2232)**

Téléphone (en anglais) : **1-866-461-FCAC (3222)**

Site Web : [fcac-acfc.gc.ca](http://fcac-acfc.gc.ca)

Remarque : L'ACFC n'offre ni recours ni indemnisation, et ne peut être partie à un différend.

Conseil : Pour obtenir la liste complète des lois fédérales sur la protection des consommateurs, des engagements volontaires et des codes de conduite,

Site Web : [fcac-acfc.gc.ca](http://fcac-acfc.gc.ca).

### Notre engagement envers vous

BMO Groupe financier vous remercie de lui donner l'occasion de vous aider à réaliser vos objectifs financiers actuels et futurs. Notre priorité est le client. Nous nous engageons à vous servir dans un souci d'excellence et de vous aider le mieux possible à atteindre vos objectifs. Pour ce faire, nous devons vous écouter attentivement, chercher constamment à améliorer les rapports que nous avons avec vous et mériter le privilège d'être votre fournisseur de services dans le domaine financier.

## Modalités

Les renseignements contenus dans la présente brochure sont exacts en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 et peuvent être modifiés.

- Les points de récompense BMO n'expirent pas tant et aussi longtemps que le compte de carte MasterCard BMO World Elite désigné ci-après (dans le présent paragraphe, le « Compte ») est ouvert et en règle, à l'exception du cas où le programme prendrait fin, tel qu'il est décrit dans les modalités du programme de récompense BMO. À l'annulation du Compte, le titulaire a 90 jours pour prendre l'une des mesures suivantes : i) échanger les points accumulés contre une ou plusieurs récompenses; ii) revalider les points en rétablissant le Compte ou en ouvrant un nouveau compte et en y associant le compte de points qui était lié à l'ancien compte de carte. Après la période de 90 jours, les points non utilisés expireront, sauf s'ils ont été revalidés. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les modalités du programme de récompense BMO.
- Sous réserve des modalités du programme de récompense BMO, les points de récompense BMO sont calculés sur les achats de biens et services portés au compte de carte MasterCard BMO World Elite, moins les remboursements et rajustements, selon le montant en dollars arrondi au nombre entier inférieur. Les avances de fonds (notamment l'achat de devises ou de chèques de voyage), les frais d'intérêts, les frais, les rajustements de crédit ou de débit, et tout montant autre qu'un achat portés au compte avec la carte ne donnent pas droit aux points. La Banque de Montréal peut de temps à autre établir que d'autres opérations donnent ou ne donnent pas droit à des points de récompense.
- Les titulaires d'une carte MasterCard BMO obtiennent le double des points de récompense BMO dans les centres de location de National Location d'autos et d'Alamo Rent A Car participants. Les points de récompense BMO sont accordés pour les transactions effectuées au cours de n'importe quelle période de facturation mensuelle.
- Des frais peuvent s'appliquer aux échanges de points dans le cadre du programme de récompense BMO. Pour en savoir plus sur les frais et la politique de tarification, consultez les modalités du programme de récompense BMO ainsi que les Renseignements importants concernant les cartes MasterCard BMO.
- Les avantages sont offerts par Priority Pass Inc. La valeur de l'adhésion au programme Priority Pass est calculée comme suit : adhésion standard (99 \$ US) plus quatre visites gratuites dans un salon d'aéroport VIP par année d'adhésion (valeur de 108 \$ US). La valeur et les avantages de l'adhésion gratuite au programme Priority Pass peuvent changer sans préavis. Vous pouvez utiliser vous-même les quatre laissez-passer gratuits, ou vous en servir pour couvrir les frais d'entrée au salon de votre invité. Après avoir utilisé les quatre laissez-passer, vous pouvez continuer d'accéder à ces salons en ne payant que 27 \$ US par personne par visite. BMO Banque de Montréal se réserve le droit d'annuler votre adhésion au programme Priority Pass si votre carte MasterCard BMO World Elite est annulée ou si votre compte est en souffrance ou a été fermé. Cet avantage n'est pas offert aux titulaires additionnels. Pour connaître les modalités complètes du programme, visitez [prioritypass.com](http://prioritypass.com). BMO doit fournir à Collinson Group Ltd. (Priority Pass) tout renseignement raisonnablement nécessaire pour confirmer votre adhésion au programme Priority Pass.
- Sous réserve des modalités, ainsi que des exclusions, restrictions et autres renseignements importants énoncés dans le certificat d'assurance de l'Assurance voyage Suprême BMO World Elite qui est envoyé à chaque nouveau titulaire. La couverture médicale d'urgence à l'extérieur de la province et du pays n'est offerte qu'aux titulaires de moins de 65 ans. La couverture d'assurance est fournie par la filiale canadienne de la Compagnie d'assurance Allianz Risques mondiaux É.-U., sauf l'assurance décès ou mutilation à bord d'un transporteur public souscrite auprès de Chubb du Canada Compagnie d'Assurance.
- Pour avoir droit au rabais, vous devez mentionner le numéro de contrat 3717122 (National Location d'autos) ou 7014883 (Alamo Rent A Car) au moment de la réservation. La réduction s'applique au tarif de base seulement dans les centres de location de National Location d'autos et d'Alamo Rent A Car participants. Le rabais varie selon la date de location, l'endroit et le type de véhicule. Les taxes, les frais supplémentaires autorisés ou imposés par l'État (comme la TPS), les frais liés à l'octroi des permis ou aux concessions, les frais d'aéroport ainsi que les frais liés aux installations aéroportuaires, au carburant, au conducteur additionnel, à la location pour un aller simple et aux éléments optionnels (par exemple, l'assurance collision sans franchise qui peut coûter jusqu'à 30 \$ US par jour) sont en sus. La personne qui loue un véhicule doit remplir les critères relatifs à l'âge, à la conduite et au crédit. Les réservations doivent être faites 24 heures à l'avance. Le rabais ne peut pas être combiné avec un autre rabais. La disponibilité est limitée. L'offre peut changer sans préavis.
- Si vous retirez de votre compte un élément optionnel avant la date anniversaire de l'ouverture de votre compte, il se peut que vous ne receviez pas un remboursement intégral. Vous pouvez retirer cette assurance facultative à n'importe quel moment.
- La prime est de 0,94 \$ par tranche de 100 \$ du solde quotidien moyen total pour le cycle de facturation, plus les taxes applicables. Ce solde quotidien moyen correspond à la somme des soldes de vos comptes de carte de crédit à la fin de chaque jour du cycle de facturation, intérêts et autres frais compris. Ce montant est ensuite divisé par le nombre de jours du cycle de facturation, ce qui permet d'obtenir le solde quotidien moyen total. Sous réserve des modalités et des exclusions et restrictions énoncées dans le certificat d'assurance de la Protection solde de la carte de crédit BMO. Pour obtenir plus de précisions, reportez-vous au certificat. Les assurances vie, maladie grave, invalidité totale, hospitalisation et soins à une personne atteinte d'une maladie mortelle sont offertes par La Compagnie d'Assurance-vie Manufacturers; la protection en cas de perte d'emploi est offerte par La Nord-américaine, première compagnie d'assurance.
- Sous réserve des modalités, ainsi que des exclusions, restrictions et autres renseignements importants énoncés dans le certificat d'assurance pour l'Assurance maladie en voyage 31 jours de la carte MasterCard BMO World Elite qui est envoyé à chaque nouveau titulaire. La couverture médicale d'urgence à l'extérieur de la province et du pays n'est offerte qu'aux titulaires de moins de 75 ans. La couverture d'assurance est offerte par la Compagnie d'assurance Allianz Risques mondiaux É.-U. (succursale canadienne).
- Sous réserve des modalités ainsi que des exclusions, restrictions et autres renseignements énoncés dans le certificat d'assurance qui est envoyé aux nouveaux titulaires de carte. L'assurance est offerte par La Compagnie d'assurance Allianz Risques mondiaux É.-U. (succursale canadienne).
- Dans le cas où votre carte est utilisée sans votre autorisation, vous n'êtes pas responsable si : vous n'avez pas contribué à l'utilisation non autorisée, vous avez pris des précautions raisonnables pour protéger votre carte et votre NIP et vous nous avez informés par téléphone dans les 24 heures suivant le moment où vous vous êtes rendu compte que votre carte ou vos chèques avaient été volés, perdus ou utilisés abusivement ou le moment où vous avez su ou soupçonné que quelqu'un d'autre connaissait votre NIP. Si vous ne respectez pas tous ces critères, vous serez tenu responsable de tous les frais liés à l'utilisation non autorisée de votre carte, de vos chèques ou de votre compte.

<sup>MC</sup> Marque de commerce/marque déposée de MasterCard International Incorporated. Utilisée sous licence.

<sup>PP</sup> Priority Pass est une marque déposée de Priority Pass Inc.

<sup>MS</sup> Mondialité est une marque de commerce déposée de Davis + Henderson, Limited Partnership. Utilisée sous licence.

<sup>VT</sup> Marques déposées de Vanguard Trademarks Holdings USA, LLC.

BMO  Banque de Montréal

Ici, pour vous.<sup>SM</sup>